

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 4 mars 2026

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procuration : 2 Votants : 16 (M. le Maire ne prend pas part au vote)

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Olivier CHARRET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU

ABSENTES : Bérénice DABAN et Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Alexandre LARRUHAT, Christian CLAVARET

PROCURATIONS : Alexandre LARRUHAT à Jean-Marc DOURAU, Christian CLAVARET à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2026-08 : Compte Financier Unique 2025 – Budget principal

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) qui a vocation à remplacer le compte administratif et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU du budget principal et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

	Prévu	Réalisé	Reste à Réaliser	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT				- 518 153,26 €
Dépenses	1 819 391,09 €	1 220 643,77 €	377 967,63 €	
Recettes	1 819 391,09 €	919 635,14 €	160 823,00 €	
FONCTIONNEMENT				1 130 145,62 €
Dépenses	2 282 158,44 €	1 595 640,24 €	0,00 €	
Recettes	2 282 158,44 €	2 725 785,86 €	0,00 €	
RESULTAT GLOBAL				611 992,36 €

VOTE

POUR	16
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance
Marie-Françoise CAPELANI



Le Maire
Marc CANTON

